

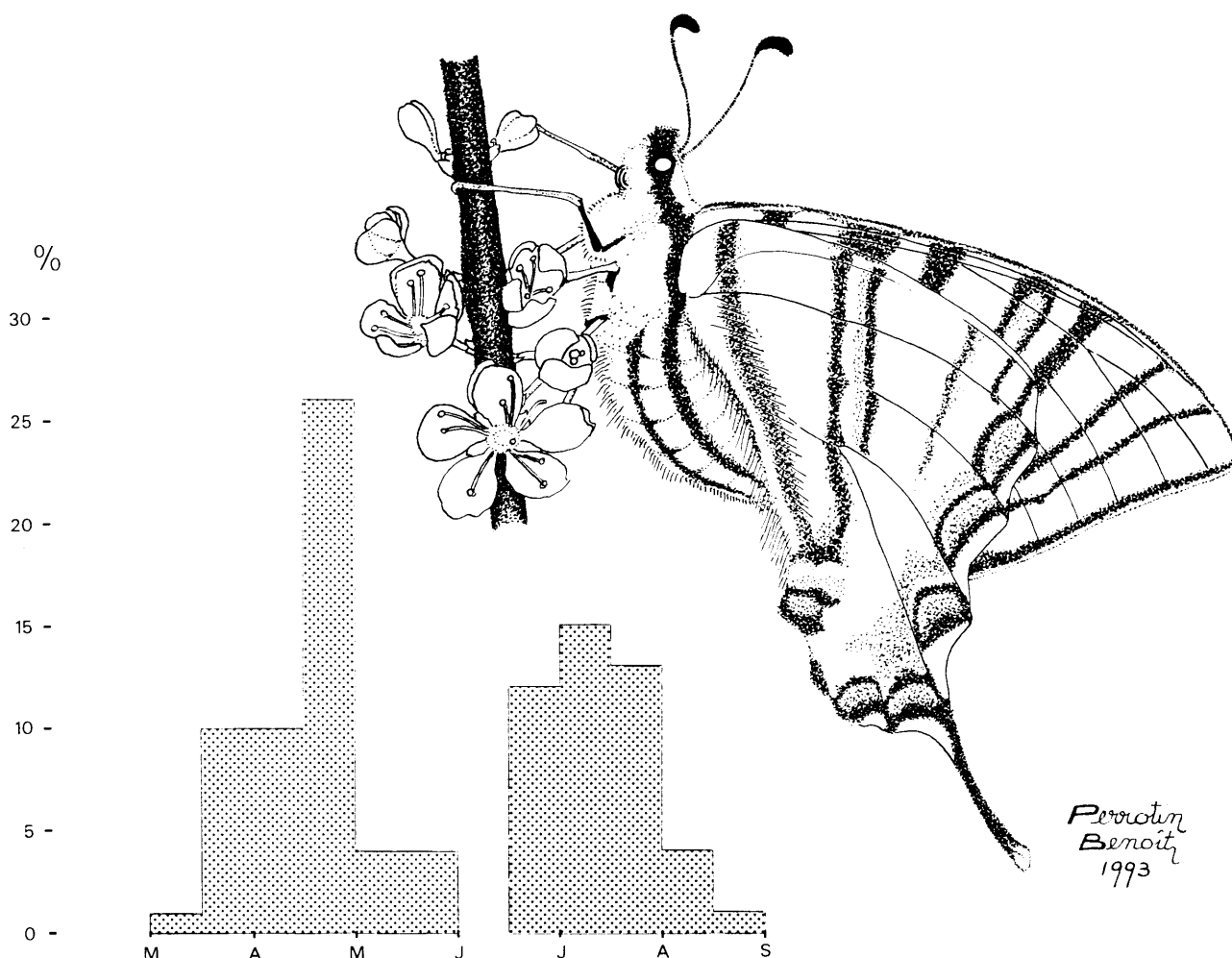


Fig. 4 -Mouvement saisonnier du vol d' *Iphiclides podalirius* L. d'après les 78 dates d'observation en Loire-Atlantique - Vendée, contenues dans l'Atlas entomologique régional au 5 février 1993.

Les émergences des imagos de la première génération ont lieu principalement dans la première quinzaine de mai. Légèrement moins nombreuses, les émergences de la seconde génération sont aussi beaucoup plus étalées, du mois de juillet à la mi-août.

Dessin Benoît PERROTIN, d'après cliché W. KRAUSS.

Christian PERREIN
3, rue Bertrand-Geslin
44000 NANTES

Une lettre au Ministre de l'Environnement

A l'instigation d'Alain GUILLOTON, une lettre a été adressée à Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, afin d'attirer son attention au centre d'une triangulation "législation-capture-cartographie", à propos de la protection de l'entomofaune ; ci-contre la copie de ce courrier.

Société des Sciences Naturelles
de l'Ouest de la France
Atlas Entomologique Régional
12, rue Voltaire, 44000 Nantes

Nantes, le 24 février 1993

Madame Ségolène ROYAL
Ministère de l'Environnement
14, boulevard du Général Leclerc
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Objet : protection de la faune entomologique

Madame le Ministre,

A l'aube de l'Europe, la législation sur la protection de la faune entomologique mérite votre attention.

La situation actuelle est en effet très disparate. Ainsi, par exemple, le législateur a instauré en Allemagne une interdiction totale de collecte des papillons sur son territoire depuis une décennie alors qu'en France on observe une disparité tant géographique que systématique : une trentaine d'espèces d'insectes sur environ 50000 sont protégées dans tout l'hexagone tandis que le département des Alpes de Haute-Provence a édicté une protection globale de son entomofaune à l'instar des Parcs nationaux. La loi française du 10 juillet 1976 - et son décret du 3 août - est assurément très originale : le Cuivré des marais *Lycaena dispar* bénéficie d'une mesure de protection ... et de discrimination sexuelle notoire puisque seule, d'après la loi, la femelle de ce papillon est à l'abri du collectionneur !

Une harmonisation législative vers une interdiction de capture inquiète notablement les entomologistes français. Toutes ces mesures prohibitives ont en effet montré leurs limites en considérant les relations de dépendance qui unissent les insectes avec les autres communautés vivantes - végétales en particulier mais aussi animales - communautés humaines comprises. De nombreuses espèces d'insectes ne peuvent survivre lorsque leur écosystème d'élection est tout simplement modifié, trop réduit voire changé. Très généralement, notre entomofaune s'appauvrit parce que l'artificialisation croissante de notre environnement induit une banalisation des milieux. Ainsi, le Cuivré des Marais se nourrit au stade larvaire d'une Oseille *Rumex hydrolapathum* inféodée aux lieux humides et ce papillon, quoique traqué par les collectionneurs, était fréquent à Chaillé-les-Marais dans certaines prairies du Marais poitevin. Un grand nombre d'entre elles ont été drainées, labourées puis mises en culture (Maïs, Tournesol) au point qu'un entomologiste aurait bien des difficultés maintenant à vouloir y commettre l'infraction de collecter la femelle de notre *Lycaena dispar*. Enfin, il est reconnu que les mesures prohibitives, appliquées à certaines espèces, favorisent le marché noir en leur donnant un "label de rareté" et, de manière générale, stérilisent l'avancement de la recherche (BLAB et al., 1987 : 178).

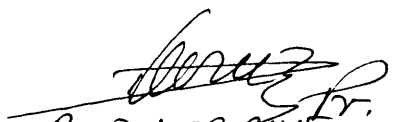
Nos voisins d'Outre-Manche ont probablement été les premiers préoccupés par les mesures de sauvegarde à appliquer (HEATH, 1981). Sans doute n'est-il pas fortuit qu'ils se soient orientés en priorité vers une politique locale de gestion raisonnée des biotopes les plus riches après avoir mené à

... / ...

bien la cartographie d'une grande partie de leur faune et de leur flore. Les entomologistes anglais sont même parvenus à réintroduire des espèces éteintes, à mettre en pratique des changements dans les techniques sylvicoles, voire même à publier et faire respecter un Code de déontologie des récoltes ! (LHONORÉ, 1991 : 19). Bien sûr, comment ne pas penser, au pays de Réaumur, de Latreille et de Fabre, qu'il conviendrait également de réhabiliter les insectes au niveau éducatif ou, pour le moins, de promouvoir une culture naturaliste.

En définitive, une interdiction totale de collecte des insectes en Europe entraverait les recherches faunistiques, comme c'est le cas actuellement en Allemagne (L.S.P.N. 1987 : 105), sans pour autant remédier à l'appauvrissement de l'entomofaune. L'inventaire et la cartographie de celle-ci, préalable indispensable à une gestion raisonnée des meilleurs biotopes, ne peut se concevoir sans le concours du plus grand nombre d'entomologistes. Faut-il noter qu'un ambitieux programme de Cartographie des Invertébrés Européens connaît de graves difficultés, notamment dans sa coordination, alors qu'ici ou là, les initiatives bénévoles semblent assurées d'un bien meilleur sort. Demain, les véritables acteurs d'une politique locale efficace de protection mais aussi d'éducation et de sensibilisation au monde des insectes, seront ceux qui auront à cœur ces formes vivantes les plus nombreuses, les plus variées, et les plus indispensables de notre planète.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame le Ministre, à l'assurance de notre considération très distinguée.


Pr. D. LEBRUN
R^{te} Section Entomologie
SSNOF


Christian PERREIN
Responsable de l'Atlas

Bibliographie

- BLAB et al., *Sauvons les papillons*, Paris-Gembloux, Duculot, 1988, 192 p.
- HEATH, J., *Rhopalocères (papillons diurnes) menacés en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1981, 157 p.
- LHONORÉ, J., Introduction au *Guide complet des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*, par Higgins & Hargreaves, Paris- Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1991, 270 p. (pp. 5-23)
- L.S.P.N. : Ligue Suisse pour la Protection de la Nature, *Les Papillons et leurs biotopes*, Bâle, K. Holliger, 1987, 512 p.

Copie pour information

- Madame HERRENSCHMIDT,
Chargée de Mission à la Direction de la Nature et des Paysages, Ministère de l'Environnement,
14, bd du Général Leclerc, 92524 Neuilly sur Seine Cedex
- Monsieur H. MAURIN,
Directeur du Secrétariat de la Faune et de la Flore, Museum National d'Histoire Naturelle,
57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05